

www.Sport-Famille-Plaisir.fr



2025/26

# Projet Pédagogique



Équipe pédagogique

accueil de loisirs

Seine-Port

2025/2026

## Table des matières

1. Fiche signalétique.....	2
2. Descriptif et fonctionnement de la structure accueil de loisirs :.....	3
3. Les locaux.....	3
4. Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap.....	4
5. Taux de fréquentation.....	4
6. Période de fonctionnement .....	4
7. Présentation de l'organisateur.....	6
8. La philosophie de SFP.....	7
9. Organigramme.....	8
10. Orientation pédagogique.....	8
11. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs.....	9
12. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens.....	10
13. Nos méthodes pédagogique .....	14
14. La pédagogie de la sanction .....	20
15. Les activités .....	22
16. L'équipe d'animation.....	24
17. Organigramme.....	24
18. Communication.....	26
ANNEXE 1 .....	32
ANNEXE 2 .....	33
ANNEXE 3 .....	35
Les partenaires de SFP sur le la commune de Seine-Port .....	35

1. Fiche signalétique :

<b>L'organisateur</b>	Dénomination	ASSOCIATION SPORT FAMILLE PLAISIR	
	Adresse	Mairie, 185 Avenue de Fontainebleau 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	
	Téléphone	01.64.78.38.30 / 06.17.04.89.49	
<b>Le centre</b>	Dénomination	Accueil de loisirs	
	Adresse	GARDERIE Place Trainard 77240 SEINE-PORT	
	Téléphone	01.64.41.86.98 / 06.49.36.72.97	
	Horaires	Mercredi	De 8h00 à 18h30
<b>Les enfants</b>	Effectif moyen	20 enfants	
	Age des enfants	De 4 à 11 ans	
<b>La structure</b>	Propriétaire des locaux	Mairie de SEINE-PORT	
		Adresse	7Bis Rue de Melun 77240 SEINE-PORT
		Téléphone	01.60.63.51.50
<b>L'encadrement</b>	1 directrice	Titulaire du BAFA, BPJEPS APT, BPJEPS AGFF	
	1 éducateur	Licence staps	
	1 éducatrice	Titulaire du DEUST AGAPS	
	1 éducateur	Titulaire du DEUST AGAPS	
	En périodes de vacances, une équipe de 5 à 10 animateurs/éducateurs en supplément		

## 2. Descriptif et fonctionnement de la structure accueil de loisirs:

**Le contexte:** fin mai 2018, SFP était démarchée par un regroupement de parents, par l'intermédiaire du président d'une association sportive locale, M. Lobo et la municipalité de Seine-Port pour une demande de création d'un accueil de loisirs sans hébergement les mercredis hors vacances scolaires.

## 3. Les locaux :

**N° d'habilitation :** 0770234CL000117-17P01 (7 avril 2018)

### **Cadre juridique**

Les locaux nécessaires aux activités sont mis gracieusement à disposition du projet par la commune de Seine-Port pour servir la mission, conformément aux modalités de fonctionnement référencées sur la convention.

SFP s'engage à utiliser les locaux ainsi que le matériel mis à disposition, dans le cadre des activités d'animation, en respectant les réglementations en vigueur (incendie, sécurité, sanitaire). La commune de Seine-Port s'engage par ailleurs à respecter ces réglementations concernant l'état des locaux et du matériel mis à disposition.

SFP joint une attestation d'assurance, couvrant la responsabilité civile des participants et les risques liés aux activités, ainsi que les dégâts éventuellement causés aux locaux du fait de ses activités.

### **Les locaux**

L'ACM<sup>1</sup> se déroule dans les locaux de la Garderie, Place Trainard, 77240 SEINE-PORT les mercredis hors vacances scolaires, et tous les jours en périodes de vacances scolaires. L'été, l'ALSH se délocalise sur la [base de loisirs de Ponthierry](#) (Seine-Ecole), 4 à 12 Avenue du Docteur Max Pierrou **La structure d'accueil de loisirs.**

### **En périodes de vacances, l'ALSH est délocalisé comme suit :**

- **École Primaire les Fontaines** Rue de la Fontaine la Reine, 77350 Boissise-la-Bertrand (pour les périodes de vacances de la Toussaint, hiver et printemps.)
- **Halle omnisport de PRINGY** 14 Rue de Lourdeau 77310 PRINGY (pour la première semaine des vacances d'été.)
- **Base de loisirs Seine-École**, 4 à 12 Avenue du Docteur Max Pierrou 77310 Boissise-le-Roi (pour la période des vacances d'été hors première semaine.)

---

<sup>1</sup> Accueil collectif de mineurs

L'accueil de loisirs est composé de la salle d'activités principale. De deux salles de pratique sportive et d'une grande cour de la cantine.

## **Capacité d'accueil**

Pour le lieu d'accueil précité, et conformément à la réglementation en vigueur, la capacité d'accueil maximale est de **50 enfants**.

Cette mise à disposition inclut :

Les locaux, mobiliers lourds et espaces extérieurs immédiats, leur entretien et aménagements lourds.

L'entretien courant et le nettoyage des dits locaux.

La mise à disposition éventuelle, à titre gracieux des agents techniques qui assurent l'entretien.

## **4. Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap**

Les enfants en situation de handicap peuvent accéder au site en passant par la rue Pavée derrière l'accueil de loisirs. L'accès aux toilettes de l'accueil possède deux petites marches qu'un enfant en fauteuil peut franchir s'il est accompagné. Cependant, les toilettes de la cantine, situées à quelques mètres possèdent un accès handicapé.

## **5. Taux de fréquentation**

25 à 30 enfants.

Répartition : 8 moins de 6 ans et 24 moins de 12 ans

## **6. Période de fonctionnement**

**L'accueil de loisirs accueille les enfants de 4 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires de 8h à 18h30 et tous les jours, pendant les vacances scolaires.**

## **. Tarifs de l'accueil de Loisirs**

Il s'agit de tarifs fixés pour l'année, repas et gouter compris, avec une tarification modulée en fonction des revenus des familles et dégressifs en fonction des fratries :

La famille s'engage sur l'année entière et règle pour une durée : cycle de mercredis entre deux périodes de vacances scolaires : règlement de la somme totale en même temps que l'inscription (ex : 7 mercredis x 27€ = 189 € pour la période).

---

## **Mode de paiement**

Le règlement doit être effectué avant l'accueil de l'enfant et peut se faire par chèque, espèces, chèques vacances ou coupons sports ANCV, Carte Bancaire sur le site de l'association, ou par prélèvement automatique sur 10 mois.

## 7. Présentation de l'organisateur

Créée en juin 2007, l'association SPORT FAMILLE PLAISIR a pour but de développer la pratique sportive de loisir en famille et d'utiliser le sport et l'animation comme vecteur d'éducation et de socialisation en proposant diverses activités tout public favorisant ainsi le décloisonnement et le rapprochement inter générations.

Notamment par la mise en place d'actions, de projets, de stages, de cours, de manifestations à caractère événementiel, festif ou familial visant l'intégration sociale, l'épanouissement personnel et l'enrichissement mutuel.

Organisatrice d'un accueil de loisirs en périodes de vacances scolaires sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry depuis plus de 10 ans, SFP propose une pratique sportive et/ou ludique pour toute la famille. Pour la quatrième année, en partenariat avec la municipalité et le Conseil Départemental, une école multi-Sports réunis plus de 150 enfants quatre fois par semaine en périodes scolaires.

Affiliée à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique et à la Ligue de l'Enseignement dont elle partage les valeurs, SFP développe une idée fraternelle, citoyenne, laïque de l'éducation avec comme support, le jeu et le sport de loisir dans un premier objectif de Plaisir partagé.

SFP est une association actrice de l'économie locale sociale et solidaire, Laïque et pluraliste, elle agit dans les domaines de :

**L'animation**, en proposant des accueils de loisirs en périodes de vacances pour les 4-12 ans. En proposant des intervenants dans le cadre des anciens TAP.

**L'éducation** en proposant une école multisports en périodes scolaires pour les 4-12 ans

**La formation**, étant structure d'accueil de jeunes en préparation de diplômes universitaires et Brevet Professionnels.

**L'emploi**, avec une dizaine d'éducateurs sportifs et animateurs employés à l'année ou en vacances.

**Le décloisonnement** et le rapprochement intergénérationnel en proposant des évènements familiaux pour tous et des activités hebdomadaires (Raids, Canoë, Paddle, pétanque, MarcheNordique, yoga parents/enfants...) et en intervenant auprès des maisons de retraites locales ("les jours heureux" et le "grand pavois"). Bivouacs et séjours pour les enfants

**Le sport**, en proposant un panel d'activités de loisirs sportif pour tout âge.

SFP défend les valeurs individuelles et collectives qui permettent à la personne d'exister et de s'opposer à toute aliénation.

## 8. La philosophie de SFP

### **Pour un partenariat avec les Collectivités et les associations**

Depuis de nombreuses années SFP construit des partenariats avec les Collectivités territoriales et les associations pour l'élaboration des orientations (mise en commun des informations des besoins des populations, synergie des financements, utilisation et valorisation des compétences) et la mise en œuvre des moyens nécessaires. Ce partenariat passe par la reconnaissance des compétences de chacun pour construire ensemble les objectifs d'animation qui participeront à l'orientation des politiques enfance et jeunesse que les Collectivités territoriales et les associations veulent développer. SFP est intéressée à participer à une politique locale de la jeunesse, de l'enfance, des loisirs pour tous, de la vie associative, du développement local, de l'insertion, de la culture.

Ses différents modes d'interventions sont relatifs aux pratiques professionnelles de l'animation à l'exclusion de problèmes qui sortiraient de sa compétence. Ils sont référés à une théorie de l'action, elle-même en conformité avec ses orientations.

### **Pour une participation des personnes à la vie de la cité**

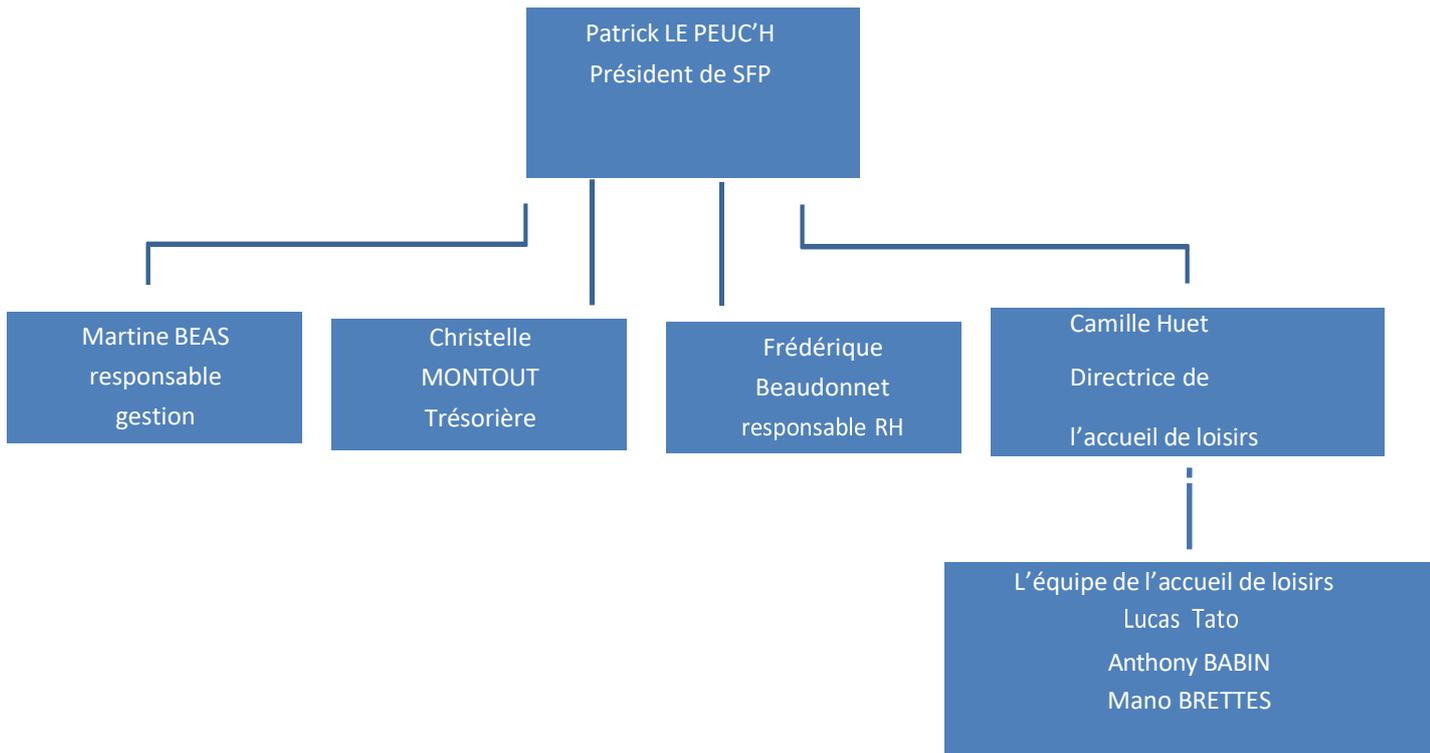
L'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales. Telle que SFP la conçoit, l'animation doit manifester ouverture et pluralisme. Elle privilégie un mode de participation des habitants (adultes, enfants et jeunes) à l'élaboration de projets d'animation, à la participation à la prise de décisions, à la prise de responsabilités.

### **Pour une dynamique d'animation**

Un besoin d'appui et de soutien, voire de formation continue, s'exprime dans tous les secteurs de l'animation socio-éducative et socioculturelle.

9. Organigramme :

ASSOCIATION SPORT FAMILLE PLAISIR



10. Orientation pédagogique

Les grands axes du projet éducatif

L'animation jeunesse, lieu d'accueil et de loisirs, participe à trois fonctions fondamentales :

- un service d'accueil des jeunes qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des jeunes. Ce service participe à une meilleure connaissance de la jeunesse, permet **la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des jeunes.**

#### **4. S'OUVRIR AUX AUTRES ET S'EPANOUIR PERSONNELLEMENT**

-Un service d'activités pour les jeunes qui profiteront du temps et des espaces de l'animation jeunesse pour vivre des activités adaptées à leur âge, pour participer à la préparation de celles-ci et se positionner comme **acteurs de leurs temps de loisirs**.

#### **5. TROUVER UNE PLACE VALORISANTE ET RESPONSABILISANTE**

- Un service éducatif qui favorise le **développement de la socialisation** des jeunes à travers l'animation jeunesse en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations ...) et en partenariat avec l'environnement local. Ce service participe à l'acquisition d'une plus grande autonomie des jeunes et **l'accès à la citoyenneté**.

Ces deux fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant/ le jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales: écoles, associations sportives, culturelles, sociales; élus municipaux et Mairie) favorisent cohérence pédagogique et **accès à la citoyenneté**.

Afin de soutenir l'action locale, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

- Permettre aux jeunes d'acquérir un regard de citoyen.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir à la culture.
- Favoriser la détente et le bien-être.

### **11. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs**

Un loisir imposé est-il encore un loisir ? La notion de vacances n'est-elle pas intrinsèquement liée à la notion de liberté ? Il paraît essentiel que l'enfant puisse, en dernier recours, avoir le choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs, le choix d'y participer ou non, s'il entend la notion de loisir de cette façon.

De la même façon, il est important que l'enfant participe, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...)

Nous pensons enfin que l'accueil de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques pour l'année 2018/2019.

**12. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :**

L'accession à l'autonomie	Objectifs:	Moyens :
<p><b>Développer et améliorer ses capacités motrices et cognitives à travers des valeurs comme la coopération, le respect, le gout de l'effort et la solidarité.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un groupe</li> <li>• Permettre aux enfants de s'entraider à travers différentes activités dont les APS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises en place de différentes activités</li> <li>• Sorties à thèmes</li> <li>• Séjours/bivouacs</li> <li>• Découvertes d'APS (Canoë, Paddle, Tchoukball, KinBall)</li> </ul>
<p><b>Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi</b></p>	<p>L'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes ;</li> <li>• Mise en place d'ateliers tournants</li> <li>• Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs) ;</li> </ul>

<p><b>Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...)</li><li>• L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles</li><li>• L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes</li><li>• L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise à disposition de matériel de rangement ;</li><li>• Accompagnement des éducateurs</li></ul>
---	---	---

La socialisation	Objectifs :	Moyens :
<p>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble.</p>	<p>Pouvoir s'entraider dans un projet commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux coopératifs ;</li> <li>• les groupes sont hétérogènes au niveau des âges ;</li> </ul>
<p>Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe</p>	<p>Être capable de «dire» et de «faire»</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de vie sont rédigées ensemble</li> <li>• Temps de parole chaque jour lors du forum ;</li> <li>• Accompagnement des éducateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ;</li> <li>• Activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)</li> <li>• Activités sportives diverses et variées</li> </ul>
<p>Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)</p>	<p>Être capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et disponibilité des éducateurs ;</li> <li>• Accessibilité des moyens de rangement ;</li> <li>• Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée.</li> </ul>
L'éveil corporel	Objectifs :	Moyens :
<p>Développer les facultés psychomotrices de l'enfant</p>	<p>Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur ;</li> <li>• Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur, patinoire, piscine...)</li> <li>• Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activités</li> </ul>

<p><b>Stimuler les cinq sens</b></p>	<p>l'enfant est capable de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kingoût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ;</li> <li>• Ateliers autour du son et du visuel ;</li> <li>• Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques ;</li> <li>• jeux d'eau (période estivale).</li> </ul>
<p><b>Autour de l'imaginaire</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p>	<p><b>Moyens :</b></p>
<p><b>Favoriser l'expression de l'imaginaire</b></p>	<p>L'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps, et de créer manuellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ;</li> <li>• Mise en place, création et représentation de petits spectacles et d'expositions.</li> </ul>
<p><b>Favoriser le développement de l'imaginaire</b></p>	<p>L'enfant est capable d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient</p>	<p>Chaque jour, des histoires sont racontées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thèmes directeurs de la semaine qui amènent les couleurs de toute activité ;</li> <li>• Grands jeux basés sur l'imaginaire ;</li> <li>• Création de contes.</li> </ul>
<p><b>Découverte et respect de l'environnement</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p>	<p><b>Moyens :</b></p>
<p><b>Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature</b></p>	<p><b>l'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...)</li> <li>• Aménagement d'un petit potager ;</li> <li>• Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands jeux autour de ce thème ;</li> <li>• Ateliers natures : ballade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau...</li> <li>• Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.</li> </ul>
--	--	--

### 13. Nos méthodes pédagogique

#### **A l'écoute des enfants :**

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploiter à des fins éducatives, il est à la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

#### **Moyens :**

Faire plaisir, quelque chose qu'on a envie de faire : l'équipe d'animation doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des innovations d'activités et en cherchant le positionnement juste pour qu'ils les apprécient.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'éducateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Nous serons attentifs à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne. Cela dit, sachons faire preuve de discernement :

Lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant qu'il a dépassé les limites (pourquoi tel interdit ?) et de lui expliquer pourquoi il les a franchies. Le plaisir des enfants passe aussi par le fait d'être en face d'éducateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.)

L'accueil de loisirs : lieu de socialisation. Il faudra se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage en collectivité.

Un enfant sur l'accueil de loisirs est fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « faire ». Plus de chambre individuelle avec les bisous et les mots des parents et des jeux rien qu'à soi ! Il faut se reconstituer un monde personnel et cela peut représenter plus de difficulté pour certains individus. La séparation avec sa famille peut-être chez le jeune enfant source d'angoisses et avoir des conséquences sur son développement si elle est mal vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux animateurs, un nouveau lieu, de nouvelles règles de vies. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, des relations interpersonnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte. L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importants. L'adulte doit **être extrêmement vigilant**.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est d'abord qu'ils ont besoin de repères fixes. Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères **fiables** est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Surtout qu'ils sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Nous aurons toujours à l'esprit qu'un enfant qui a, selon nous, un comportement désagréable, qui désobéit, bref à qui il faudrait une sanction, est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective...)

Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer notre attention pour dire : « j'ai un petit problème que mon langage d'enfant ne peut pas exprimer facilement ».

## **Moyens :**

---

Les éducateurs prennent le temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants, en cherchant à entamer avec eux des relations de personne à personne, ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant permet de mieux le comprendre. **Évitons toutefois les préférences évidentes entre les enfants.**

Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (dispute, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc), les éducateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation. Dans le même ordre d'idée, il est important que l'éducateur sache dire aux enfants que lui-même est fatigué.

Les réunions hebdomadaires ou entretiens informel agissent comme un suivi ou chaque cas particulier est discuté. Le mercredi suivant est orienté en fonction des réflexions.

### **Travailler à rendre les enfants responsables :**

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'éducateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.

#### ***Moyens :***

L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc...

### **Besoin de repos, respect des rythmes individuels :**

La chronobiologie (étude des rythmes biologique) nous a appris que chacun avait des rythmes de vies spécifiques : temps de sommeil, de repas, d'activités... en aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique...) L'accueil de loisirs doit être organisé de façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant.

### **A l'écoute de l'éducateur:**

---

L'éducateur est certes, à l'écoute de l'enfant mais son droit est aussi celui d'être écouté et respecté pour son travail. L'enfant a le « devoir » de participer au projet en tous cas dans sa démarche. Les parents doivent s'impliquer dans cet objectif.

## **Moyens :**

-   *Alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.*
-   *Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.*
-   *Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.*
-   *Organiser les journées avec les enfants.*
-   *Etre vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc.)*

## **Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant :**

### **En générale :**

-   *Les châtiments corporels sont interdits.*
-   *Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.*

### **Physique :**

-   *Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.*
-   *Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité ainsi que le matériel.*
-   *Veiller à établir une progression dans l'activité.*
-   *Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.*
-   *Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)*
-   *Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.*

**Morale :**

La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation des enfants. De plus, il nous faut surveiller :

 *Notre langage.*

 *Notre tenue vestimentaire.*

 *Notre discrétion quant à ce que nous adultes, sommes.*

**Affective :**

Attention, nous ne sommes pas les parents ! Veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre.

Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

Nous nous attacherons à créer un climat de confiance, sain, où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

**Moyens :**

 *Donner à chaque animateur la responsabilité rapprochée d'un groupe (dans la limite du cadre fixée par la réglementation des ACM) et son suivi dans tous les gestes de la vie quotidienne.*

 *L'équipe d'animation établit une journée type avec ce qui revient tous les jours pour poser des repères.*

**Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière :**

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement ...), et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

**Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs :**

Nous avons comme objectif d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet ou chacun peut trouver sa place.

**Permettre aux enfants et aux jeunes d'approfondir leurs connaissances de leur environnement :**

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

**Reconnaitre la culture d'origine de chaque jeune et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures :**

C'est permettre à chaque enfant de vivre sa propre culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. A une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

**Besoin d'être reconnu :**

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

**Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins :**

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...)

Nous favorisons une démarche de **projet, individuel ou collectif**, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

- *La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper ...*
- *La découverte des autres enfants et adultes de son groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant à l'accueil de loisirs puis les autres, ceux du village...*
- *L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses cinq sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.*
- *La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire.*
- *L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu, les activités d'expressions le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place sur la structure.*

## 14. La pédagogie de la sanction

 **Des principes.**

### **Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse :**

**L'accueil de loisirs n'est pas le monde**, il le représente, c'est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison et l'école, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même, ils ont droit à un « joker » par rapport à leurs difficultés de comportement.

**Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation**, elle est là pour ouvrir un nouveau commencement.

Une fonction politique : la sanction rappelle la centralité de la loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe. Elle réaffirme l'identité et l'intégralité du groupe. La loi est un lien qui relie aux autres. Qu'est-ce qu'on **s'interdit** ?

**Une fonction éthique** : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes.

**Une fonction psychologique** : elle signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu.

**Une fonction pédagogique** : elle rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence à l'accueil : il est là pour apprendre à vivre avec les autres, partager.

### **Des préalables.**

La sanction doit être **formulée par des adultes**. Être adulte, c'est ne plus avoir peur de ne plus être aimé. Un éducateur a besoin de consistance, d'être adulte au sens philosophique du terme une personne contre qui l'enfant ou l'adolescent peut s'appuyer, s'étayer, se confronter, quelqu'un qui peut soutenir le conflit.

La sanction présuppose l'existence d'un **cadre objectivé de règles** connu et compris des enfants.

### **Des propriétés.**

**La sanction doit être parlée, expliquée** et autant que possible **comprise** (ce qui ne veut pas dire admise). C'est ce sens de la sanction qui est structurant même s'il n'est pas immédiat, même s'il advient bien souvent à retardement. L'éducation est une action qui se déploie dans le temps.

**La sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne.** *Cet enfant s'est montré violent à un moment donné, dans telles circonstances, et non cet enfant est violent...*

**La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en décalage avec l'acte.** La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même.

La sanction est enfin l'occasion de rappeler à l'enfant la raison première de sa présence à l'accueil de loisirs (l'accueil est un lieu pour apprendre et la construction de l'estime de soi

des enfants n'a d'autre voie que celle de l'amélioration de leurs compétences et acquisition personnelles). **Elle doit donc présenter un contenu et une forme en lien explicite avec les apprentissages.**

## **Les règles de vies**

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer.

## **L'accueil**

L'accueil a lieu le matin entre 8h00 et 9h00 sur la structure. Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'accueil de loisirs ou à l'entrée de l'école. La réussite de l'accueil dépend aussi de l'envie du parent à y laissé son enfant. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se « retrouver » dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

## **Le départ**

Les parents viennent chercher leurs enfants entre 17h et 18h30. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. S'il y a plusieurs enfants, ils lui seront remis en même temps. La transmission de responsabilité se fait dans le couloir et dans ces conditions.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe (cahier de communication) si une autre personne vient chercher l'enfant. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

## **La loi :**

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. Le projet étant centré sur l'enfant, notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact d'une action, de l'évaluer, de le sanctionner. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant à l'accueil à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister, d'en choisir les sanctions.

Les bases de « travail » sont :

 Il est interdit de rentrer dans la cuisine : un avertissement formalisé puis renvoi.

 Il est interdit de sortir de l'accueil de loisirs sans autorisation : un avertissement puis renvoi.

## **15. Les activités :**

### **Notre conception des activités :**

En termes d'activités, nous pouvons atteindre nos objectifs par la mise en place de différentes formes de jeu, ce dernier étant, au sein d'un centre de loisirs, un moyen essentiel de développement et de socialisation. Les animateurs s'appuient ainsi sur 4 approches de l'activité :

 **laisser jouer** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux spontanés).

 **donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).

  **jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).

  **faire jouer** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

Le jeu est aussi un **moyen ludique d'apprentissage**. Il existe une grande variété de jeux, que nous pouvons présenter aux enfants, ces jeux servant leur développement psychomoteur.

### Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

  le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction et de construction, grands jeux etc.

  les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, etc...

  les activités de découverte (sorties à l'extérieur de l'accueil) visites de musée, cinéma, théâtre, camps, découverte du milieu urbain, découverte d'autre milieu etc...

  les activités physiques et sportives

  la lecture, les contes...

  animation de rue, vie du village, fêtes etc...

Nous allons donc, au cours de l'année, axer notre démarche sur la découverte de nouveaux jeux de société, la construction de jeux, la pratique régulière de grands jeux traditionnels, et la mise en place de grands jeux événementiels en intérieur ou en extérieur (type jeux de pistes, chasse au trésor, enquêtes...)

## 16. L'équipe d'animation

### Organisation du travail :

L'équipe se réunit au moins une fois par mois afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et les éducateurs y participent. Elles sont animées par le directeur. L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilité d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...)

Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

### 17. Organigramme :

L'équipe d'animation sur place est composée de trois à quatre personnes, **Camille HUET** titulaire du **BAFA**<sup>1</sup>, **BPJEPSAPT**<sup>2</sup> et directrice de l'accueil de loisirs, **Anthony Babin** animateur référent titulaire d'un DEUSTAGAPS<sup>5</sup>, **Manon BRETTE**s animatrice référente titulaire d'un DEUSTAGAPS<sup>5</sup>, **Lucas Tato** animateur titulaire d'un BPJEPSAPT, tous titulaires du **PSC1**<sup>4</sup>.

En renfort, pendant les petites et grandes vacances scolaires : des équipes déclarées à la SDJES, choisies par la directrice.

---

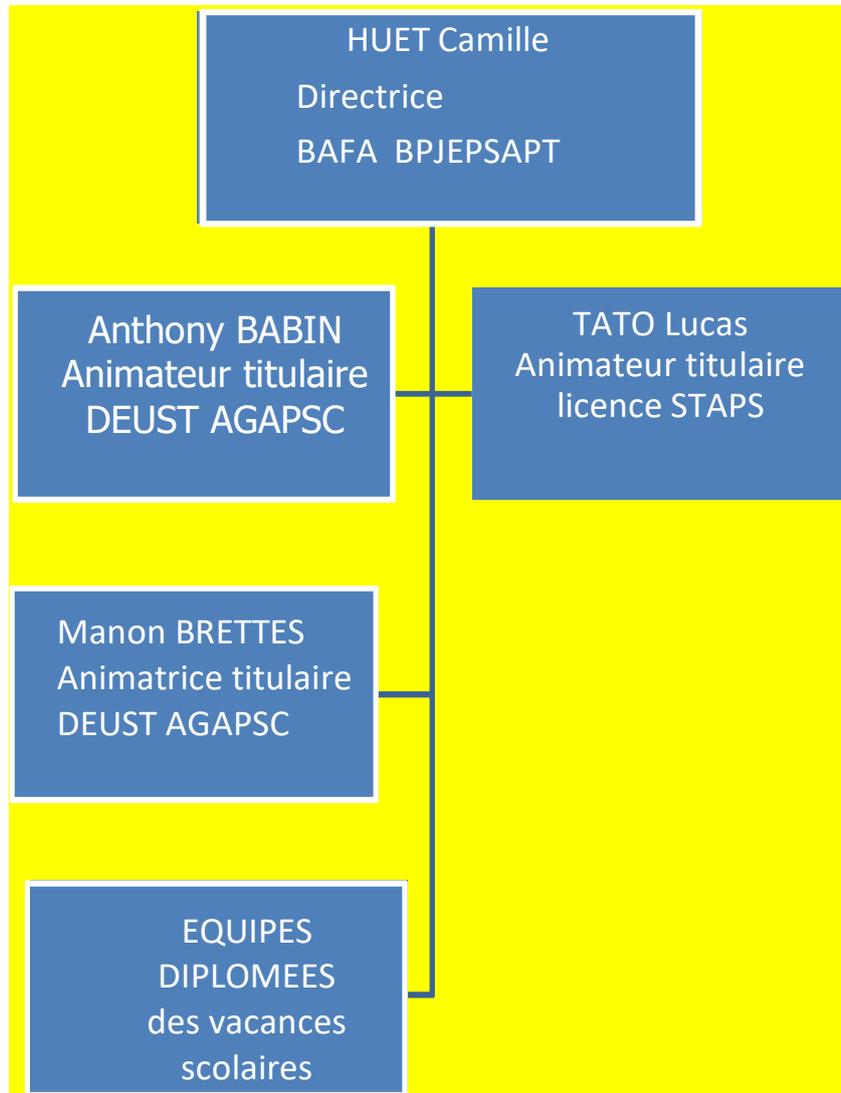
<sup>1</sup> Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

<sup>2</sup> Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport, Activités Physiques pour Tous.

<sup>3</sup> Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

<sup>4</sup> Prévention et Secours Civiques de niveau 1

<sup>5</sup> Diplôme d'Études Universitaires Sciences et Techniques de l'Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles.



**Ce qu'on attend de l'animateur :**

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite « loi antiracisme » et la convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionnée.

L'animateur est garant du bon fonctionnement en accord avec le projet pédagogique.

**Il est membre de l'équipe de 2 ou 3 éducateurs/animateurs sur une tranche d'âge qui a la responsabilité de :**

- L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire, cour d'école, sanitaire etc...)
- De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité etc...)
- Des règles de vie.

**Des réunions de préparation obligatoire**

- Pour faire connaissance avec les autres personnes.
- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque groupe d'âge.
- Pour pratiquer des activités ensemble.

Il est nécessaire d'être en accord avec le projet pédagogique et le projet de fonctionnement pour travailler ensemble.

**18. Communication :**

**Le forum enfants/ éducateurs:**

Elle a lieu avant l'activité matinale. Elle réunit les enfants et les éducateurs. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

**Associer les parents, renforcer le lien avec les familles :**

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet pédagogique est consultable sur le site internet. Leur sont remis aussi le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc...en effet, l'accueil de loisirs est ouvert à toute proposition. le directeur est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au village.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'informations.
- Invitation à participer à des activités ou des sorties.
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées...
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

## 16. Evaluation :

### **Par rapport à nos objectifs :**

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

### **Par rapport à l'accueil en général :**

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.

### **Outils de régulation :**

- Réunion d'équipe.
  - Réunion avec certains partenaires (associations).
-

## ANNEXE

### Accueil de loisirs

#### Journée type

Enfants	Educateurs
<p><b>8h00-9h00</b> arrivée des enfants temps d'autonomie, collation pour les enfants (jusqu'à 9h30).</p> <p><b>9h30</b> fin des ateliers libres, rangement, mise en place « forum ».</p> <p><b>10h</b> proposition des activités matinale, choix des enfants...</p> <p><b>11h30</b> fin des activités rangements</p> <p><b>11h45</b> les enfants passent aux toilettes pour le moment d'hygiène d'avant repas.</p> <p><b>12h</b> repas</p> <p><b>13h</b> temps calme, les enfants de petite section vont au dortoir, les autres vont dans leur salle de référence pour une lecture ou des jeux calme</p> <p><b>13h30</b> fin du temps calme, jeux libres...</p> <p><b>14h30</b> grands jeux</p> <p><b>16h</b> goûter</p> <p><b>16h30-18h30</b> autonomie dans les salles et attente des parents...</p> <p><b>18h30</b> fin de l'accueil de loisirs</p>	<p><b>7h45-9h30</b> mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents et mise en place de la collation matinale.</p> <p><b>9h30</b> mise en place du forum et proposition d'activités.</p> <p><b>10h</b> activité avec les enfants, animation</p> <p><b>11h45</b> l'éducateur veille à ce que tous les enfants soit passé aux toilettes pour le moment d'hygiène avant le repas</p> <p><b>12h</b> les éducateurs mangent entre eux, toutefois les enfants peuvent inviter les éducateurs à leur table. L'éducateur valorise les plats et encourage l'enfant à goûter</p> <p>Les éducateurs se relaient et font la pause à tour de rôle.</p> <p><b>13h</b> information, régulation et préparation sur le grand jeu</p> <p><b>14h30</b> grand jeu comprenant le rangement avec les enfants.</p> <p><b>16h-19h</b> goûté et premiers départs d'enfants, ils sont en temps libre dans leur salle ou en extérieur.</p> <p><b>18h30</b> rangement et fermeture</p>

## ANNEXE 2

### ***Formation des animateurs et validation des stages pratiques BAFA<sup>1</sup> :***

#### **Objectifs de formation :**

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le Projet pédagogique.
- Consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Analyser sa pratique, affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

#### ***Moyens mis en place :***

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine le directeur de la structure, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

#### **La formation peut prendre différents aspects :**

- Documentation
- Pratique d'activité
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficulté.

#### **La validation des stages pratique BAFA**

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

---

<sup>1</sup>Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

## **Les critères de validation :**

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par le directeur et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants sur la structure.
- Sa capacité à participer au travail d'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

**Rappel :** *un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.*

### ANNEXE 3

#### Les partenaires de SFP sur le la commune de Seine-Port :

**La municipalité** : entité administrative et politique incontournable, la commune de Seine-Port, par son soutien et son aide, permet la création de l'accueil de loisirs et son développement.

**L'équipe enseignante** de l'école publique élémentaire "La Chesnaie", le but étant d'harmoniser les règles de vie et d'établir une relation porteuse qui tiennent compte des besoins de l'enfant.

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**, le directeur est en contact permanent avec ce ministère. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement générale du la structure. il peut inspecter l'accueil à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, une animatrice référent est désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. La DDCS est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc...

#### **La Caisse d'Allocation Familiale (CAF).**

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Au travers de diagnostics partagés, les Caisses d'Allocations familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

**Les prestataires de services**, pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

**Les bénévoles**, certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités. Notre relation avec ces bénévoles doit être de soutien tout en n'oubliant pas **qu'ils ne sont pas responsables des enfants.**

Projet pédagogique 2025-2026, réalisé le 21 juin 2025 par l'équipe éducative supervisée par le Président de l'association Sport Famille Plaisir, Patrick LE PEUCH et Camille HUET, la Directrice de l'accueil de loisirs.

A Seine-Port le 21/06/25

**ASSOCIATION SPORT FAMILLE PLAISIR**

Siège Social Mairie 69 Av. de Fontainebleau  
77310 St. FARGEAU-PONTHIERRY  
Tél : 01 64 78 38 30

